

# Règlement Intérieur

Saison 2011-2012

## 1. INSCRIPTIONS et COURS d'ESSAI

Chaque futur adhérent a la possibilité de faire un ESSAI pendant 1 cours

**Remboursement uniquement de la cotisation annuelle après le cours d'essai si l'enfant ne désire pas continuer.**

Les frais associatif de 20 euros seront versés par adhérent renouvelable chaque année et dès l'inscription et ne sera pas remboursé si l'adhérent ne veut plus continuer après le cours d'essai.

Le règlement est à effectuer à part de la cotisation car il sera encaissé dès l'inscription.

La présentation d'un CERTIFICAT MEDICAL EST OBLIGATOIRE au moment de l'inscription. Les personnes ne fournissant pas ce document ne seront pas autorisées à assister aux cours, ni au cours d'essai. En effet, elles ne seraient pas couvertes par l'assurance.

**L'ADHERENT NE POURRA COMMENCER LES COURS QUE SI SON DOSSIER D'INSCRIPTION EST COMPLET ET REMIS A LA PERSONNE RESPONSABLE DES INSCRIPTIONS.**

### LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A L'INSCRIPTION

- Une fiche de renseignements dûment remplie
- Le tableau de paiement dûment rempli et le règlement signé
- Le certificat médical et le dossier médical dûment rempli
- 1 photo d'identité (A coller sur la fiche de renseignement),
- 4 enveloppes timbrées à l'adresse de la famille
- 1 fiche de costume + paiement costume

**AUCUNE COTISATION NE SERA REMBOURSEE EN COURS D'ANNEE.**

La cotisation sera versée à **L'INSCRIPTION** en un seul paiement (chèques, espèces, chèques-vacances et sportif).

- ◆ **En espèces** : Un reçu vous sera fourni attestant le règlement.
- ◆ **Par chèque** : possibilité d'étalement de paiement comme suit :
  - en 1 seul fois (date d'encaissement : 15/10)
  - 2 ou 5 chèques pour une inscription à remettre le jour de l'inscription (date d'encaissement : 15/10 ; 15/11 ; 15/12, 15/01 ; 15/02)

Cotisation pour 1 enfant	En 1 fois	En 2 fois	En 3 fois	En 4 fois	En 5 fois
1 h de cours	1 chèque de 235€	2 chèques de 132,5 €	2 chèques de 78€ et 1 chèque de 79€	3 chèques de 58€ et 1 chèque de 61€	5 chèques de 47€
1h30 de cours	1 chèque de 310€	2 chèques de 155€	2 chq de 103€ et 1 chq de 104€	4 chèques de 77,5€	5 chèques de 62 €

**LES CHEQUES SONT A LIBELLER A L'ORDRE DE PITRERIES**

## 2. MATERIEL

Le matériel appartient à l'Ecole de Cirque. Il est mis à la disposition de chaque adhérent. Il faut donc en prendre soin et le ranger à la fin de chaque cours.

**A chaque cours, UNE TENUE DE SPORT ET DES CHAUSSONS SONT OBLIGATOIRES (gymnastique à semelle souple).**

## 3. ORGANISATION DES COURS

Les horaires des cours sont à respecter, **il faut donc arriver CINQ MINUTES au moins avant le début du cours.**

Les parents **accompagneront leur enfant jusqu'à la salle.** En effet, un cours peut être annulé pour diverses raisons indépendantes de notre volonté. Les enfants risquent alors de se retrouver seuls.

Les parents n'assisteront pas aux cours. Ils quitteront la salle dès le début du cours et ne reviendront qu'à la fin. D'une façon générale, toute personne étrangère au cours n'est pas autorisée à rester dans la salle, à l'exception des membres du bureau.

Chaque adhérent assistera uniquement aux cours pour lesquels il aura payé la cotisation.

## 4. DIVERS

Certains cours pourront être annulés en raison de l'emploi du temps professionnel des animateurs(trices).

Régulièrement, des informations concernant le fonctionnement de l'école seront affichées sur un tableau à l'entrée des vestiaires, n'oubliez pas de les consulter.

La salle de la Valette du Var nous est prêtée par la mairie, et peut être réquisitionnée à tout moment et cela indépendamment de notre volonté (les cours ne pourront être récupérés).

**Aucun cours ne sera donné les jours fériés et durant toutes les vacances scolaires mais par contre des stages payants seront proposés.**

## 5. COSTUMES

Une « fiche de costume » sera remplie par le parent et remis début janvier. Le tarif du costume s'élève à 30 euros. De ce fait, il faudra joindre un chèque à l'ordre de Pitrieries.

Si l'enfant ne fait pas le spectacle quelques soient les raisons, le paiement de la fiche costume ne sera pas remboursé.

## 6. CONCLUSION

Les animateurs (trices) et les membres du bureau veilleront à ce que le règlement soit respecté. En cas de litige ou de problème grave, les membres du bureau statueront sur chaque cas et prendront les sanctions nécessaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'Ecole de Cirque.

### MONTANT DES COTISATIONS

Un tarif dégressif sera appliqué sur le total des cotisations pour plusieurs membres d'une même fratries voir condition sur le tableau de paiement.

<u>GROUPE DES 3 à 4 ANS et GROUPE des 4 à 5 ans :</u>	<u>GROUPE DES 5 à 6 ANS :</u>	<u>GROUPE DE 6 ANS à 10 ans :</u>
<b>1 heure par semaine</b> 1 adhérent 235 euros 10 enfants	<b>1 h 30 par semaine</b> 1 adhérent 310 euros 15 enfants	<b>1 h 30 par semaine</b> 1 adhérent 310 euros 15 enfants

**Tel :** 04.94.33.84.72 **Fax :** 09.70.06.77.51 **e-mail :** [ecoledecirquepitrieries@wanadoo.fr](mailto:ecoledecirquepitrieries@wanadoo.fr)

**Adresse :** Zac de la Poulasse 3 – 2 rue de Strasbourg – 83210 SOLLIES-PONT

Subventionné par le Conseil Régional et Conseil Général du Var, le théâtre Europe et la Mairie La Valette, de Sollies-Ville, de Sollies-toucas et de Solliès-Pont  
Agrément de la D.D.J.S. : 83-JEP-04122-35